

MAIRIE d'AIGNAN
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 10 décembre 2020 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d' Aignan.

Étaient présents : AURENSAN Michel – BARATAULT Philippe - CHANUT Michel – DALY Géraldine – DARBAS Jean-Yves – GARCIA Grégory – GARROS Marc – LAGARDE Michel –BARNADAS Mathieu - LETELLIER Patrick – SARNIGUET Chantal – TOUJA Noémie

Étaient absentes et excusées : Mme Marie-Pierre CALLAC ayant donné procuration à M. Gérard PÉRÈS – Madame Valérie PESQUIDOUX ayant donné procuration à Mme Chantal SARNIGUET.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal de la séance du 29 novembre 2020. Messieurs LAGARDE, BARATAULT, CHANUT, GARCIA ne le valident pas. M. LETELLIER s'abstient.

Monsieur Michel AURENSAN est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

**Renégociation emprunt lotissement
Tarifs service assainissement 2021
Convention servitude Enedis
Gratification stagiaire
Résiliation bail logement presbytère
Convention Commune/Les Tirs Ailleurs
Distribution boites de chocolats
Complément indemnitaire annuel (CIA)
Questions diverses**

Renégociation emprunt lotissement

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Yves DARBAS, Président de la commission des finances et copies des 2 propositions de renégociation sont distribuées aux membres du conseil. Monsieur DARBAS rappelle qu'un emprunt de 500 000 € avait été souscrit en 2013 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 3,95 % pour une durée de 15 ans.

Il propose d'examiner les 2 possibilités, avec ou sans allongement d'une durée de 5 ans jusqu'en 2033 au taux du livret A + 1% (soit 1,5 %) et un solde dû de 269 470,54€.

Il précise que le coût de la renégociation (ou soulte) sans allongement serait de 24 888,55 € et avec allongement de 10333,00 €. La prolongation permettrait de diviser par 2 les échéances annuelles soit 23 912,59 € au lieu de 44 813,46 € ce qui augmenterait la trésorerie disponible pour d'autres projets à définir. La commission des finances du 8 décembre dernier a privilégié la solution avec 5 années supplémentaires.

Monsieur LAGARDE indique que le taux variable du livret A est actuellement de 0,5 %, s'il varie et augmente d' 1 % au cours des 12 prochaines années cet emprunt coûtera plus cher à la collectivité. Il n'est pas favorable à cette solution d'autant plus que le montant total des annuités à rembourser diminuera fortement en 2022 et dans les années suivantes.

Monsieur DARBAS répète que des facilités de trésorerie permettront de faire des travaux, d'envisager des projets.

Monsieur le Maire ajoute qu'avec l'allongement le gain sera de 5134 € 59. De même, il attire l'attention des élus qu'en raison de la crise sanitaire, les collectivités ont le devoir d'investir pour soutenir notre économie locale comme le font l'Etat et les Régions. Il est possible que cette crise ait des conséquences sur les ressources de nos collectivités.

Monsieur BARATAULT ne comprend pas le raisonnement de M. le Maire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote en faveur d'un allongement de 5 ans de l'emprunt jusqu'en 2033 au taux de 1,5 % .

Votent contre : MM LAGARDE GARCIA BARNADAS LETELLIER CHANUT
BARATAULT – S'abstient M. AURENSAN.

Le projet est adopté par 8 voix pour.

Tarifs service assainissement 2021

Suite à la réunion de la commission Monsieur DARBAS propose d'augmenter le tarif du m3 pour le passer de 0,77 € à 0,82 €, les autres redevances restant inchangées pour les particuliers comme pour les entreprises.

Cette augmentation permettrait de dégager de la trésorerie car une nouvelle bathymétrie des lagunes devra sans doute être programmée et d'autres travaux sur les lagunes à prévoir.

Il précise que l'impact sur les factures des administrés sera de l'ordre de 3 € par semestre en moyenne et donne l'exemple d'une famille consommant 53 m3.

Monsieur BARNADAS indique qu'il faut tabler sur une consommation annuelle de 120 m3 par foyer ce qui induirait une augmentation de 6 €. Puis il souhaite quitter la séance et se ravise.

Votent contre cette augmentation : MM BARATAULT et GARCIA
S'abstiennent : MM LAGARDE LETELLIER CHANUT.
L'augmentation est adoptée.

Convention servitude Enedis

Monsieur le Maire présente la convention de la société Enedis. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter une propriété communale impasse des écoles, parcelle AB 224. Une servitude sera créée pour le passage d'une ligne électrique en souterrain, afin d'alimenter la maison d'un particulier.

Accord.

Gratification stagiaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un stagiaire sera en formation durant 5 semaines correspondant à 25 jours de présence effective en 2021 au sein de l'équipe technique. Il suggère de lui accorder une gratification de 10 euros par jour soit la somme totale de 250 euros.

Le conseil municipal donne son accord à l'exception de M. GARCIA qui s'abstient.

Résiliation bail logement presbytère

Monsieur le Maire rappelle que le logement situé au rez-de-chaussée du presbytère, rue du Duc de Bouillon, est loué par l'association Regar (Réseau Expérimental Gersoises d'Aide et de Réinsertion) depuis le 12 février 2020 pour une famille. Il donne ensuite lecture de la lettre de demande de résiliation envoyée par Mme RUBIO, Chef de service du Pôle Migrant qui souhaite mettre fin au bail à compter du 31 décembre prochain.

Afin que cette maman et ses enfants mineurs ne se retrouvent pas dans une situation catastrophique, l'association Botnem 32 dont le président est M. Roméo N'TAMAG souhaite reprendre le bail à son nom à compter du 1er janvier 2021. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. N'TAMAG.

Monsieur le Maire propose de louer à cette association l'appartement au prix mensuel de 300 euros toutes charges comprises et demande à chaque élu de se positionner et donner son avis sur cette suggestion et la situation de ce foyer.

Les débats sont ouverts.

Puis le conseil municipal adopte cette solution à l'exception de Messieurs BARNADAS CHANUT BARATAULT et Mme DALY qui votent contre, étant favorables à la gratuité.

Monsieur le Maire demande ensuite la résiliation du bail au nom de l'association REGAR à compter du 31 décembre 2020.

Monsieur GARROS est contre cette demande qui est adoptée par la majorité du conseil municipal.

Convention Commune/Les Tirs Ailleurs

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition du local situé dans l'ancienne salle de technologie du collège, avenue du Docteur Dousset.

Monsieur BARATAULT demande si le Conseil Départemental qui cède à la commune ce local, a fourni un document qui concerne le contrôle de l'amiante et si non, il souhaite qu'une vérification par un bureau spécialisé soit effectuée afin d'éviter toute éventuelle poursuite dans le futur, d'un utilisateur, si la présence d'amiante devait être confirmée. Il s'interroge également sur la prise en charge des frais liés à la ligne internet nécessaire au fonctionnement de l'association car certaines associations en ont la charge financière.

Monsieur le Maire lui répond que les frais liés à l'utilisation du local seront à charge de la commune comme pour les autres associations de la commune et suivant les documents fournis par le département il sera décidé de la réalisation d'un diagnostic amiante si nécessaire.

Monsieur BARATAULT ajoute qu'il vote contre la mise à disposition si une décision en faveur d'un contrôle n'est pas prise au cours de la séance. Monsieur CHANUT vote également contre et sera pour s'il est révélé qu'il n'y a pas d'amiante. Pas d'abstention, la convention est validée par la majorité de l'assemblée.

Madame TOUJA annonce que la commission Vie Associative fera le point des avantages accordés à toutes les associations afin qu'il y ait équité entre elles.

Distribution boîtes de chocolats

Monsieur le Maire rappelle la distribution de chocolats aux aînés du village et demande qui souhaite participer cette année. 4 listes sont constituées et les tournées peuvent se faire en respectant les règles sanitaires, les gestes barrières et en prenant toutes les précautions nécessaires.

Monsieur BARNADAS demande si les services du CIAS ou l'Adom pourraient se charger de la distribution cette année en raison de la Covid. Quant à lui, il ne souhaite pas porter les chocolats aux personnes âgées cette année pour ne pas les mettre en danger. Messieurs AURENSAN et CHANUT expriment les mêmes réserves. Monsieur le Maire va questionner les services indiqués pour savoir s'ils sont disponibles.

Mmes SARNIGUET, PESQUIDOUX, DALY ainsi que MM GARROS et PERES se portent volontaires pour effectuer cette action.

Monsieur BARNADAS souhaite que les élus soient informés de la suite qui sera donnée à sa demande. A suivre.

Complément indemnitaire annuel (CIA)

Monsieur le Maire rappelle l'indemnité de régisseur versée à 2 agents pour les régies droits de place marché et toboggan d'un montant de 110 € par an.

Cette prime doit être, à la demande du trésor public, rattachée à l'IFSE. Le comité technique du Centre de Gestion a validé ce changement, l'indemnité sera rattachée dans un premier temps au CIA puis à l'IFSE.

Accord de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose ensuite le versement d'une prime exceptionnelle de 150 € par agent, au prorata du temps de travail et des absences en raison de l'investissement de tous (agents techniques et service administratif) lors du changement des membres du conseil après les élections municipales. Cette prime sera également soumise au contrôle et à l'approbation du prochain comité technique.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

► Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a autorisé un commerce ambulant de type Food truck, friterie et spécialité nordiste à s'installer sur la place tous les vendredis de 11 H 30 à 14 H 30.

► Il indique également le projet d'investissement de l'entreprise PFMP sur le site d'Aignan pour l'adaptation technique d'une ligne de production, sa modernisation, son augmentation capacitaire pour la fabrication de pastilles de sevrage tabagique. Ceci dans le but d'accompagner la croissance du marché français et la commercialisation aux Etats-Unis ; montant du projet 1,8 millions d'euros.

► Monsieur LAGARDE souhaite revenir sur plusieurs points à savoir :

- la problématique de l'ancienne salle des fêtes et la visite du SDIS
- l'église Saint Saturnin
- la communication sur le dégagement de la rue de l'Abbé Monlezun
- le rendez vous avec Mme la Sous-préfète et la liste des sujets abordés
- la donation des masques aux enfants des écoles

Pour conclure, il souhaite que les réunions du conseil soient enregistrées et M. BARNADAS se joint à lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures 35 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d' AIGNAN, pour être affiché le 14 décembre 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 16 décembre 2020

Le Maire,

Gérard PÉRÈS

